

Province de Québec
Municipalité de Pierreville

Procès-verbal de la *séance extraordinaire* du conseil municipal de Pierreville, tenue le mercredi 25 juin 2025 à 18 h 30 à l'hôtel de ville, au 26, rue Ally à Pierreville.

SONT PRÉSENTS :

Mesdames les conseillères Nathalie Traversy, Josée Bussièrès et Marie-Pier Guévin-Michaud ainsi que messieurs les conseillers Jean Précourt et Jonathan Gamelin sous la présidence de monsieur le maire, André Descôteaux.

Les membres du conseil ayant tous reçus l'avis de convocation et formant quorum, la séance est déclarée régulièrement constituée.

Est également présente madame Lyne Boisvert, directrice générale, greffière-trésorière agissant à titre de secrétaire d'assemblée.

Le conseiller Michel Bélisle est absent.

NOMBRE DE CITOYENS PRÉSENTS :

01. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2025-06-222

Il est proposé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté, tel que présenté :

Ouverture de la séance ;

01. Adoption de l'ordre du jour
02. Octroi de contrat – réfection d'asphaltage de diverses rues pour l'année financière 2025 ;
03. Paiement de la facture Constructo pour l'asphaltage 2025 ;
04. Autorisation de paiement à la Ferme F & Y (2013) Inc. pour le fauchage des abords de routes (1^{re} facture) ;
05. Avis de motion du règlement pour les clapets anti-retours et présentation du projet ;
06. Avis de motion pour la gestion contractuelle et présentation du projet ;
07. Paiement de facture Stantec sur les études préliminaires des assainissements des eaux usées pour la période se terminant le 6 juin 2025 ;
08. Achat d'une table de 8 pieds pour le Parc Lafrenière à Re-Plast Éco Inc. ;
09. Embauche d'employés pour le bord de l'eau et divers travaux ;
10. Abrogation de la résolution 2025-05-152 pour le Vélo sur la rivière donc aucune activité en 2025 ;

Période de questions ;

VOIRIE MUNICIPALE

02. OCTROI DE CONTRAT – RÉFECTION D'ASPHALTAGE DE DIVERSES RUES POUR L'ANNÉE FINANCIÈRE 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le 10 juin 2025 la Municipalité a mandaté la firme Techni-Consultant Inc., pour déposer, par le biais du Système électronique d'appel d'offres (SEAO), un avis d'appel d'offres pour des travaux de réfection d'asphaltage de divers segments de rangs et de rues municipales ;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique de soumissions a eu lieu le 23 juin 2025 à 11 h, au bureau municipal, situé au 26, rue Ally à Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE les soumissions reçues se détaillent ainsi :

Soumissionnaires	Montant taxes comprises
Smith Asphalte Inc.	315 914.51 \$
Construction & Pavage Portneuf	275 564.97 \$
Roxboro	317 000.00 \$
Pavage Veilleux Asphalte	363 662.55 \$
Eurovia Québec Construction Inc.	387 594.25 \$
Colas	292 113.30 \$
Danis Construction Inc.	361 800.00 \$
Construction & Pavage Boisvert	268 521.47 \$

2025-06-223

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'octroyer le contrat des travaux de réfection d'asphaltage des rangs et des rues, au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Construction et Pavage Boisvert pour un montant de 268 521,47 \$ taxes comprises ;

QUE l'équipement routier et le transport des matériaux devront obligatoirement circuler sur le pont Ouellette afin d'effectuer les travaux d'asphaltage sur le rang de l'Île, car en raison du glissement de terrain, il est impossible de circuler sur une partie du rang de l'Île ;

QUE l'entreprise Construction et Pavage Boisvert s'engage à effectuer des travaux de réfection d'asphaltage avant le 18 juillet 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « E/R Chemins-Ens. Pierreville » 02 320 00 521

03. PAIEMENT DE LA FACTURE CONSTRUCTO POUR L'ASPHALTAGE 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE pour la réfection d'asphaltage pour le rang de l'Île, rang Petit-Bois, rue Tremblay et chemin de la Commune, un avis public d'appel d'offres doit être publié dans le journal Constructo ;

CONSIDÉRANT QUE la facture n° 8094 en date du 12 juin 2025 nous a été acheminé pour un montant de ± 576,71 \$ taxes comprises pour le projet de réfection d'asphaltage ;

2025-06-224

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Josée Bussièrès
Appuyé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture n° 8094 à la compagnie Média Transcontinental S.E.N.C. au coût total de ± 576,71 \$ taxes comprises.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Publication d'avis Voirie » 02 320 00 341

04. AUTORISATION DE PAIEMENT À LA FERME F & Y INC. POUR LE FAUCHAGE DES ABORDS DES ROUTES

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2024-12-405 octroie le contrat du fauchage des abords des routes à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour l'année 2025 ;

CONSIDÉRANT la réception de la facture no 530325 au montant de 4 139,10 \$ taxes comprises, émise le 12 juin 2025 par *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 1^{re} coupe de la saison estivale 2025 ;

2025-06-225

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jonathan Gamelin
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 530325 de 4 139,10 \$ taxes comprises à *Ferme F&Y (2013) inc.* pour la 1^{re} coupe de la saison estivale 2025.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Fauchage des routes » 02 320 02 521

HYGIÈNE DU MILIEU

05. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT POUR LES CLAPETS ANTI-RETOURS ET PRÉSENTATION DU PROJET

Cet item est reporté.

06. AVIS DE MOTION POUR LA GESTION CONTRACTUELLE ET PRÉSENTATION DU PROJET

AVIS DE MOTION est par les présentes donné par la conseillère Josée Bussièrès, qu'à une prochaine séance de ce conseil, le *Règlement numéro 264-2025 relatif à la gestion contractuelle pour la municipalité de Pierreville* sera présenté pour adoption.

Dans le but de respecter les exigences prévues à l'article 445 du *Code municipal* (RLRQ, c. C-27.1), le projet de *Règlement numéro 264-2025 relatif à la gestion contractuelle* est déposé. Une copie de ce projet de règlement est déposée lors de la séance et est jointe en annexe au présent avis.

07. PAIEMENT DE FACTURE STANTEC SUR LES ÉTUDES PRÉLIMINAIRES DES ASSAINISSEMENTS DES EAUX USÉES POUR LA PÉRIODE SE TERMINANT LE 6 JUIN 2025

CONSIDÉRANT QUE la résolution 2023-02-83 octroie le mandat de 97 153,88 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* pour la fourniture de services professionnels en ingénierie pour la réalisation d'études préliminaires pour l'assainissement des eaux usées du secteur Notre-Dame-de-Pierreville ;

CONSIDÉRANT QUE la facture no 2010535 au montant de ± 891,06 \$ taxes comprises, émise le 13 juin 2025 par *Stantec Experts-conseils ltée* pour la tâche principale no 200, *Collecte des données* ;

CONSIDÉRANT QU'à ce jour, le montant total facturé pour la tâche principale n° 200, dans le cadre de ce mandat, est de ± 16 039,01 \$ taxes comprises et exécuté à 57,74% ;

2025-06-226

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyée par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser le paiement de la facture no 2010535 de ± 891,06 \$ taxes comprises à l'entreprise *Stantec Experts-conseils ltée* ;

QUE ces coûts seront assumés par les citoyens qui sont raccordés à la station d'épuration du secteur Notre-Dame seulement.

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Station d'épuration secteur ND » 03 310 00 009

LOISIRS ET CULTURE

08. ACHAT D'UNE TABLE DE 8 PIEDS POUR LE PARC LAFRENIÈRE À RE-PLAST ÉCO INC. ;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de faire l'achat d'une table de pique-nique pour le Parc Lafrenière d'une grandeur de ± 96 pouces en structure de plastique recyclé ULTRAPLAST avec support au coût de ± 1 806,84 taxes comprises à l'entreprise Re-Plast Éco inc. ;

EN CONSÉQUENCE,

2025-06-227

Il est proposé par le conseiller Jean Précourt

Appuyée par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser l'achat d'une table de pique-nique pour le Parc Lafrenière d'une grandeur de ± 96 pouces en structure de plastique recyclé ULTRAPLAST avec support pour un montant total de ± 1 806,84 \$ taxes comprises ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Parc Lafrenière » 03 310 01 007

09. EMBAUCHE DE MESSIEURS NOAH BARBEAU ET CHARLES-ÉTIENNE HAMEL AU POSTE DE JOURNALIER - ÉTÉ 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité s'est vu octroyé une subvention pour le programme Emploi-été Canada pour la saison estivale 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a pris la décision d'embaucher deux (2) étudiants pour la saison estivale soit 1 personne qui sera subventionné par le programme emploi d'été Canada et l'autre personne qui sera embauché sans aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de la subvention offerte par le programme Emploi-été Canada, la Municipalité désire embaucher monsieur Charles-Étienne Hamel au poste de Journalier (préposé à la vente de vignettes de bateaux, voirie, etc.) pour l'été 2025

CONSIDÉRANT QUE M. Noah Barbeau a été sélectionné au poste de journalier (préposé à la vente de vignette de bateaux, voirie et autres) et ce sans aide financière ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire de travail prévu pour le poste de préposé à la vente de vignette de bateaux se détaille comme suit :

Vendredi, samedi et dimanche : 9 h à 16 h

Vacances de la construction : 7jours/7jours - 9 h à 16 h (18 juillet au 10 août 2025 inclusivement) ;

CONSIDÉRANT QUE l'horaire prévu pour le poste d'aide à la voirie et autres aura lieu sur les heures normale de travail et se détaille comme suit :

Lundi au Jeudi : 8 h à 12 h et de 13 h à 17 h

Vendredi de 8h à 11h

CONSIDÉRANT QUE l'horaire du personnel étudiant peut être variable et ce dépendamment des conditions météorologiques ;

CONSIDÉRANT QU'à la demande de la directrice générale, les préposés à la vente de vignettes de bateaux peuvent aussi être appelé à

effectuer des heures supplémentaires pour la vente de vignettes de bateaux, aider à la voirie ou autres ;

2025-06-228

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par le conseiller Jean Précourt
Appuyé par le conseiller Jonathan Gamelin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'embaucher messieurs Noah Barbeau et Charles-Étienne Hamel au taux horaire de 18,50 \$/heure respectant l'horaire mentionné ci-dessus ;

QUE ceux-ci débiteront le 25 juin 2025 ;

Afin de donner application à cette résolution, des crédits sont disponibles au poste budgétaire suivant : « Emploi d'été Canada » 02 701 50 144

10. ABROGATION DE LA RÉSOLUTION 2025-05-152 – VÉLO SUR LA RIVIÈRE

CONSIDÉRANT QUE la résolution portant le n° 2025-05-152 acceptait la proposition du Conseil de bande d'Odanak, présentant une offre de service révisées pour la prise en charge du Vélo sur la rivière pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE les démarches effectuées par le Conseil de bande d'Odanak, et que celui-ci n'a pas reçu l'approbation de toutes les municipalités impliquées et n'est donc pas en mesure d'offrir le service de Vélo sur la rivière pour la saison 2025 ;

CONSIDÉRANT QUE le délai est déjà avancé dans la saison touristique et qu'il faut un minimum de deux semaines pour afficher les postes de capitaine et matelot pour la mise en marche du Vélo sur la rivière pour la saison 2025, ceci rend donc au Conseil de bande d'Odanak l'impossibilité d'offrir le service de Vélo sur la rivière ;

2025-06-229

EN CONSÉQUENCE,
Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy
Appuyé par la conseillère Marie-Pier Guévin-Michaud

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, d'abroger la résolution portant le n° 2025-05-152.

PÉRIODE DE QUESTION

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

2025-06-230

Il est proposé par la conseillère Nathalie Traversy

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents, que la séance soit levée à : 19h07 .

André Descôteaux
Maire

Lyne Boisvert, CPA
Directrice générale/
greffière/trésorière